Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260210-DELIB_FEV26_10-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 10 février, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 04 février 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, OLIVIER Céline, FABLET Jérôme, MARY Thierry, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MONNIER Gaël, MAUGAN Daniel, Guillochon Denis, SABLE Virginie, OBLIN Lionel, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, EVRAERT Alexis, LE ROCH Cindy

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
M. Guyot donnant pouvoir à T. Guyot
S. Proust donnant pouvoir à C. Le Roch
L. Le Guen donnant pouvoir à C. Olivier
ABSENTS: A. Moisan, F. Blanchard, C. Marquenie, E. Le Breton

Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres absents : 7
Procurations : 3
Votants : 19

M. A. Evraert a été élu secrétaire de séance

NOMINATION DE TROIS MEMBRES A L'OMCA

Mme le maire explique que l'office municipal de la culture et de l'animation de Sérent (OMCA), créé en 2017, est une structure qui devait participer à la dynamique du territoire et faciliter la mise en œuvre des animations. Son fonctionnement s'est heurté à un certain nombre de problèmes qui a paralysé son action. L'OMCA apparait aujourd'hui inadapté et sa dissolution est envisagée. Pour que cette dernière soit effective il faut dans un premier temps reconstituer le conseil d'administration et nommer trois conseillers municipaux pour y siéger en lieu et place des trois anciens élus qui n'ont plus aujourd'hui de mandat. Mesdames Olivier, Le Guen et Guillot proposent leur candidature

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide :**

- **De nommer Mmes Céline Olivier, Laetitia Le Guen et Marie-Emmanuelle Guillot membres de l'Office municipal de la culture et de l'animation de Sérent**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 11 février 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le